

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU 03 AVRIL 2019

OBJET

N° 10/2019

Compte de gestion  
Année 2018  
du budget eau potable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président  
Olivier AMRANE.



Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Article L.2131-1 du CGCT)

Le Président  
Olivier AMRANE.

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Jean Chambre**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 32

Qui ont pris part au vote : 37 (5 pouvoirs)

Date de convocation du Comité : 25 mars 2019

**Présents votants** : MM. Olivier AMRANE (pouvoir Philippe PONTON), Christian ALIBERT, Antoine DE PAMELONNE, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY (pouvoir Daniel DUFOUR), Daniel GUEZE, Stéphane LAFAGE (pouvoir Patrick DERIVAZ), Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Daniel BLACHE, Christophe FRACHON, Guy FAURE, Laurent BRUNEL, Michel CIMAZ, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Daniel FAYARD, Éric BOURRY, Michel MOULIN, Gilles LEBRE, Claude DEFAIVRE (suppléant), Pierre LUYTON (pouvoir Eliane BLACHE), Jacques-Henri ROCHE, Fabrice CHIROUZE, Hervé COULMONT, Christian AUDEMARD (pouvoir Patrice POMMARET), Marcel FRECHET, Yohan BLANCHARD et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY.

**Absents excusés** : MM. Philippe PONTON (pouvoir Olivier AMRANE), Dominique DUPRET, Marcel JULIEN, Daniel DUFOUR (pouvoir Philippe BONNEFOY), Laurent COURBIS, Michel REYNAUD, Patrick DERIVAZ (pouvoir Stéphane LAFAGE), Gilles BRUN, Michel DELOCHE, Stephan CHABOUD, Michel BRET, Jean-Marc SITAR, Patrice POMMARET (pouvoir Christian AUDEMARD), Gérard CHAPUIS, et Mme Éliane BLACHE (pouvoir Pierre LUYTON).

**Secrétaire de séance** : M. Philippe BONNEFOY.

**Le Rapporteur** : Monsieur Bernard BERGER, Vice-Président.

Après présentation du compte de gestion du Receveur Syndical, il est proposé son approbation.

**DÉLIBÉRATION :**

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**approuve** le compte de gestion 2018 du budget eau potable dont les valeurs sont identiques à celles indiquées dans le compte administratif de Monsieur le Président.

REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

11 AVR. 2019